

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 09/10/2017

Date de la convocation:
03/10/2017
Date d'affichage:
04/10/2017

L' an 2017 et le 9 Octobre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, RICHERT Robert, SCHERTZ Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain
Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, M. SUSS Charles

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 068.2017
Vote : A la majorité
Pour : 18
Contre : 5
Abstentions : 6
Mention exécutoire : Non

**068.2017 : : Prolongation d'un poste de chargé de mission " patrimoine " en
intérim en vue de la création d'un service mutualisé avec les communes.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29 août 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°064.2013 en date du 25.02.2013 : « GRH : création d'un poste non permanent à temps plein de technicien projets »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°108.2015 en date du 18.05.2015 : remplacement d'agents en congé maternité : conventionnement avec le CDGFPT67 »,

Envoyé en préfecture le 27/10/2017
Reçu en préfecture le 11/10/2017
Affiché le 
ID : 067-200013050-20171009-D_CC_068_2017-DE

Vu la délibération du conseil communautaire n°045.2016 en date du 22.02.2016 : service intérim du CDG67 : avenant à la convention de mise à disposition d'un agent en vue d'un renfort temporaire des équipes en place : chargé du patrimoine »,

Considérant la convention d'intérim et ses avenants,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, cinq voix contre, six abstentions, décide :

- **De prolonger le poste de chargé de mission patrimoine à la communauté de communes de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2018 et de créer le poste de catégorie A correspondant, à temps plein, et de charger le président à effectuer toutes les démarches s'imposant en la matière,**
- **De solliciter le service intérim du CDGFPT du Bas-Rhin, en vue de prolonger le portage du poste, afin de finaliser les dossiers intercommunaux en cours et d'intégrer dans le schéma de mutualisation une réflexion en vue de la création d'un service unifié d'expertise projets et maintenance de bâtiments,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/10/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :